

SOMMAIRE

- 1 -Projet de décret m odification des décrets de 50 et 92
- 2 -M ouvem ent inter-académ ique 2007
- 3 -M ouvem ents spécifiques
- 4 -Bonification indem nitaire
- 5 -A SA
- 6 -Revalorisation des pensions
- 7 -Accès à laH ors-Classe
- 8 -Liste d'aptitude au corps des certifiés
- 9 -Postes vacants à laD éfense
- 10 -D ossiers retraites
- 11 -A IS

ANNEXES

- 1 -Lettre intersyndicale

BONNE ANNÉE 2007

I- Projet de décret m odification des décrets de 50 et 92

18 décembre 2006 : le M inistre refuse de recevoir l'Intersyndicale nationale représentant 15 syndicats et 100 % des personnels enseignants du second degré (voir annexes)

Plus de 50 % de grévistes le lundi 18 décembre dans les LP/SEG PA /ER EA , Collèges, Lycées ; Plus de cinquante m anifestations régionales : c'est une réponse forte aux graves m enaces qui pèsent sur les statuts des personnels enseignants du second degré.

Le M inistre, (du jam ais vu !), a refusé de recevoir des Secrétaires Généraux des 15 syndicats de l'Intersyndicale nationale.

Le M inistre refuse de retirer ses projets.

Les syndicats présents au CTPM (Com ité Technique Paritaire M inistériel), conform ém ent à l'engage-
m ent intersyndical, ont déclaré leur opposition et ont quitté la séance.

Considérons m aintenant que le 18/12 était une étape et que nous devons poursuivre, après les vacan-
ces, nos actions pour contester la casse de nos m étiers, de nos fonctions et les régressions financières induites.

L'intersyndicale nationale s'est réunie le 20 décembre pour organiser la suite indispensable de la
riposte face au m épris affiché contre les 825 000 professeurs.

Le Snetaa-e.i.L. continue la m obilisation !

Dernière m inute :

Le Snetaa-eiL, font du succès de la grève du 18 décembre, a décidé de poursuivre la m obilisation et appelle tous les collègues à s'associer aux actions tant académ iques que nationales dont la m anifestation nationale du 20 janvier à Paris

II - Mouvements inter-académique 2007

- ♦ Le barème reste l'élément premier qui départage les candidat(e)s à mutation (ou leur affectation). Et le SNETAA EIL tient à cet élément transparent et égalitaire prenant en compte des réalités vérifiables. Au moins, ce n'est pas l'arbitraire !
- ♦ Donc, si vous avez participé au mouvement inter, les barèmes sont consultables sur SIAM (via I-Prof) selon le calendrier académique figurant dans la circulaire rectorale.
- ♦ Vous devez observer le barème arrêté par le rectorat. Si vous constatez une différence avec vos calculs il faut réagir. Contestez par écrit auprès du rectorat (avec copie au SNETAA EIL). Le Groupe de travail académique chargé d'étudier les barèmes se réunira pour établir son calcul final et il sera ensuite difficile de faire modifier. Il est important que le SNETAA dispose de votre fiche syndicale pour que les élu(e)s SNETAA EIL contrôlent la réalité de votre situation et interviennent afin de faire corriger des erreurs manifestes et avérées. C'est essentiel !
- ♦ La section 'hors de France' du SNETAA EIL suivra les dossiers des collègues gérés par la '29e base'. Et dans toutes les autres académies, le SNETAA EIL de l'académie informera les collègues dès la tenue du groupe de travail.

III - Mouvements spécifiques 2007

- ♦ Début février 2007 se tiendront les commissions chargées d'examiner l'accès aux postes spécifiques.
- ♦ Il est urgent, si ce n'est déjà fait, d'adresser au SNETAA EIL National (74 rue de la Fédération 75 015 Paris) copie de votre demande spécifique pour que les élu(e)s SNETAA EIL disposent des éléments pour assurer votre défense.

IV - Bonification indemnitaire

La dégradation du pouvoir d'achat du point d'indice est réelle pour tous les fonctionnaires en activité et pour les non titulaires.

Pour 2006 le retard s'est encore amplifié. Et pour 2007 rien n'est prévu au budget !

Avec le Snetaa-eil continuons clairement à revendiquer **10%** d'augmentation de nos traitements (Si ce n'est fait, signez la pétition en ligne : www.snetaa.org).

Une mesure, qui ne correspond pas à notre revendication globale tant elle est limitée, existe pour quelques uns.

Ils'agit de la « *bonification indemnitaire* ».

Elle s'appliquait en 2006 et devait être versée avec le traitement de Décembre.

Elle concerne en particulier les hors-classe certifiés, PLP, PEPS, CPE et les DCIO au dernier échelon de leur grade depuis au moins 5 ans en 2006. (Elle ignore les « classe normale » même s'ils ont de nombreuses années dans l'échelon terminal !)

Ils perçoivent un montant de 700 euros (mais au prorata, s'ils sont à temps partiel ou en CPA, ou partis en retraite au cours de l'année 2006).

Même le Ministre de la Fonction Publique a qualifié cette mesure de : « compensation de la perte du pouvoir d'achat pour ceux qui ne peuvent plus bénéficier de promotion » ! **Tout est dit !**

V - L'AVANTAGE SPECIFIQUE D'ANCIENNETE (A .S.A .)

Cette mesure initiée dans les établissements classés ZEP dans les années 90 a été, ensuite, modifiée de façon restrictive en l'an 2000.

Désormais, elle ne s'applique plus que dans dix académies : Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles. Et uniquement dans les établissements classés « violence » dont la liste a été publiée au BO du 8 Mars 2001.

Ce sont les collègues affecté(e)s dans ces établissements de manière continue (titulaires et MA) qui peuvent prétendre à la constitution de ce droit. Ils doivent obligatoirement y être restés pour une période de trois ans au moins.

Le principe de l'attribution de l'ASA est le suivant :

l'examen de la promotion d'échelon (au grand choix, au choix ou à l'ancienneté selon la note globale sur 100) a lieu normalement, lors de la CAPA, si vous êtes promu(e). Puis la CAPA arrête la date de promotion initiale.

L'ASA permet uniquement d'avancer la date d'effet de la promotion obtenue. Quand on a effectué 3 ans dans cet établissement on nous attribue trois mois d'ASA et chaque 1^{er} Janvier on peut obtenir deux mois d'ASA supplémentaires quand on est toujours dans cet établissement figurant sur cette liste.

Ainsi, si l'on est promu(e) initialement à l'échelon suivant le 5 Mai 2007 et que l'on bénéficie de 5 mois d'ASA, l'effet financier de la promotion interviendra à compter du 5 Décembre 2006, qui sera aussi la date de départ pour l'examen de la future promotion.

Et pour que votre droit soit préservé sur ce point, il est important d'adresser votre fiche syndicale de promotion d'échelon à votre responsable académique **SNETAA EIL** (en joignant la copie des arrêtés rectoraux attestant des mois d'ASA capitalisés).

Le SNETAA EIL souhaite la pérennité de cette mesure qui apporte un réel encouragement reconnaissant de façon concrète la pénibilité de la fonction dans ces établissements et qui favorise la stabilité des équipes pédagogiques.

VI - Revalorisation des pensions

L'augmentation des pensions (pour tous les régimes) sera de 1,8% à partir du 1^{er} janvier 2007.

Cette revalorisation s'en tient à l'application de l'article L16 du Code des pensions suivant « l'indice d'évolution prévisionnel des prix à la consommation » en 2007.

Elle est la même qu'en 2006. « Indice INSEE - Indice truqué » entendait-on dans les manifestations ; face aux réalités des prix il y a bien baisse du pouvoir d'achat pour les pensionné(e)s aussi.

VII - Accès à la Hors-Classe

Aucune démarche de candidature n'est à faire, depuis 2 ans.

Tous les collègues « classe normale » au moins au 7^{ème} échelon seront étudiés.

Le principe de la « valeur professionnelle » ou du « mérite » restera le cadre déterminant. Et c'est dans l'outil internet « i-Prof » que chacun(e) devra actualiser les éléments du dossier personnel.

Bien sûr nous contestons les modalités arbitraires d'accès, fluctuant chaque année, différentes selon les académies, et ne permettant plus à chacun d'espérer une promotion.

VIII - Liste d'aptitude au corps des certifiés

BO 47 du 21 décembre 2006

Les candidatures, sur SIA P, sont à effectuer avant le 25 janvier 2007, les accusés de réception et pièces justificatives devront être transmis au rectorat au plus tard le 2 février 2007.

Informez le Snetaa-eiL de votre demande.

IX - Postes vacants au Ministère de la Défense, au Ministère de l'Agriculture

BO 47 du 21/12/2006 - Page 2631

Une liste de postes susceptibles d'être vacants dans ces Ministères est publiée. (Certifiés - Agrégés - PLP - CPE - PEPS)

Les demandes de détachement pour ces établissements sont à adresser auprès des chefs d'établissements avant le 1/02/2007.

X - Dossiers retraites

Pour la constitution de votre dossier retraite et le calcul de votre pension, n'hésitez pas à contacter le Snetaa-eiL qui vous conseillera dans vos démarches et suivra votre dossier individuel jusqu'à sa liquidation.

XI - Défendre l'IAIS, avec le SNETAA -EIL !

Le Snetaa-eiL largement majoritaire aux élections professionnelles dans le secteur de l'IAIS : SEG PA -EREA, a réagi immédiatement contre la note de service qui redéfinit le cadre en 2006. Dès le mois de Mai on s'adressait au cabinet du Ministre pour soulever les conséquences qui seraient induites par le projet.

Le texte est sorti, il pose de réels problèmes ! Dans 15 Académies c'est insupportable. Sous couvert de « Sécurité » il n'est plus possible d'utiliser les outils et machines et les PLP doivent faire de la « technologie du métier à temps plein » et ce n'est pas gérable !

Donc le Snetaa-eiL a réagi auprès du Ministère qui fait la sourde oreille. Nous avons compris que son intention était de réaliser des économies et de faire que les élèves restent en collège car cela « coûte moins cher » !

Le Snetaa-eiL, et il est le seul, a réagi, ils s'est adressé :

aux conseils généraux à qui il a écrit,

aux fédérations de parents d'élèves (PEEP-FCPE)

aux parents pour leur demander d'intervenir avec courrier transmis par les collègues de SEG PA et EREA.

Le Snetaa-eiL fait son « travail ».

Ne laissons pas détruire ce cadre adapté qui a prouvé son utilité pour favoriser des perspectives pour, actuellement 115000 jeunes en France.

Avec le Snetaa-eiL, Agissons !

CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT

**Monsieur Dominique de VILLEPIN
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP**

Paris le 21 décembre 2006

Monsieur le Premier ministre,

Depuis deux mois, une intersyndicale réunit la quasi-totalité des syndicats d'enseignants du second degré publics et privés sur un projet de décret modifiant les statuts et obligations de service des enseignants de lycées et collèges.

L'intersyndicale demande son retrait et l'ouverture de discussions pour que soient apportées des réponses à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et pour que soient améliorées les conditions de son exercice.

Cinq semaines ont été nécessaires pour que le Ministre reçoive l'intersyndicale. La fin de non recevoir qui a été faite à leurs demandes a conduit les organisations syndicales à refuser de siéger au Comité technique paritaire ministériel du 11 décembre et à appeler à la grève les enseignants du second degré le 18 décembre ainsi qu'à quitter le CTPM.

L'ampleur de la mobilisation est à la mesure de l'émoi provoqué par le projet de texte ministériel et l'attitude du ministre

La nouvelle demande d'audience que nous avons sollicitée a été refusée par le ministre. Nous faisons appel à votre arbitrage pour que soit retiré le projet de décret et que des discussions soient ouvertes conformément au souci que vous avez manifesté de favoriser le dialogue social.

Si le ministre persiste à ne pas vouloir sortir du conflit les personnels seront contraints de décider de nouvelles initiatives d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève en janvier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Présidente du CNGA-CGC
Marie - Elisabeth ALLAINMAT

Secrétaire Général FEP-CFDT
Xavier NAU

Secrétaire Général SE-UNSA
Luc BERILLE

Secrétaire Général SGEN-CFDT
Jean-Luc VILLENEUVE

Président du SNALC-CSEN
Bernard KUNTZ

Secrétaire Général SNCL-FAEN
Marc GENIEZ

Secrétaire Général SNEP-FSU
Jean LAFONTAN

Co-Secrétaire Général SNES-FSU
Bernard BOISSEAU

Secrétaire Général SNETAA-EIL
Christian LAGE

Secrétaire Général SNFOLC
Marie Edmonde BRUNET

Secrétaire Général SNPEFP-CGT
Thomas JANIER

Co-Secrétaire National SNUEP-FSU
Jean-Claude DUCHAMP

Co Secrétaire SUD Education
Maria BIANCHINI

Co-Secrétaire Général SUNDEP
Robert ANDRESEN

Secrétaire Général UNSEN – CGT
Denis BAUDEQUIN